

PRETS ET OBLIGATIONS HYPOTHECAIRES. — (Suite)

BUREAU D'HOCHELAGA ET JACQUES CARTIER. — (Suite)

Date	Montant	Taux d'intérêt	Nom du Prêteur	Nom de l'Empréteur	Affectant un ou des lots d'un quartier de Montréal ou autres villes	Nature de l'acte
Novembre 22	\$ 500	7	Dme Thos Walsh	Alp. Carrière	Sault aux Recollets.	Obligation.
" 22	1625	6	Jos. L. Gervais	Avira Gervais	St-Denis	"
" 22	2000	6	Felix Lebersent	Bruneau Dépatie	Laurier	"
" 22	1000	6	Dme Vve Honoré Normandin	J. E. Hébert	Sault aux Recollets.	"
" 22	2000	6	Nap. Sauriol fils et père	Adrien Desjardins	Laurier	"
" 22	2000	6	Jos. Cleroux, fils	Nad. Desjardins	do	"
" 22	4000	6	E. Gaboury et al	Gédéon Viau, fils	St-Henri	"
" 22	3000	6	C. Pépin et al	Télesp. Sauvé	St-Denis	Prêt.
" 23	1000	8	Art. Guilbault	Basile Aug. Sallette	Maisonneuve	Obligation.
" 23	3300	6	Dme Vve Robert Gibson Brown	J. B. Fellowes	Outremont	"
" 23	4000	6	Wm D. Leghthall in trust	do	do	"
" 23	1700	7	Dme Ls Albert Lefebvre	Adélaré Paré	DeLorimier	"
" 23	4000	6	Wm Bousquet	Alex Hamelin	St-Denis	"
" 23	2500	6	Montreal Loan & Mortgage Co	Hooper Mallet	Outremont	"
" 23	5000	5 1/2	The Royal Institution for the advancement of Learning	Alaska Feather & Down Co., Limited	St-Henri	Prêt.
" 23	1000	5 1/2	The Grand Trunk Railway of Canada S & P. Fund Ass	Frank J. Watson	Westmount	Obligation.
" 23	2160	8	Dme Vve Eugène Morrissette et al	E. D. Berthelot	Duvernay	"
" 23	1000	7	V. H. Dupont	Roch Forget	Ville St-Pierre	"
" 23	800	6	Donat W. Durocher	Dme Vve Louis Duquette	St-Henri	"
" 23	2000	6	Alp. Mousseau	Berry Michaelson	Duvernay	"
" 23	2500	8	Jos. L. Gilbert	Ant. Viens	Hochelaga	"
" 23	2000	6	Dme Vve E. St Germain	Phyllis Blanchard	Duvernay	"
" 23	3000	6	Dme Vve Alexis Robert	Wilfrid Larose	St-Denis	"
" 23	1200	6	Succ. de feu Alf. P. Cressé	Jos. Alp. Bilodeau	Laurier	Prêt.
" 23	800	6	E. Jeannotte, fils d'Eloi	Esdias Gagné	Verdun	Obligation.
" 23	1250	6	Ed Prud'homme et al	do	do	"
" 23	3800	6	Dme Vve Wm Benuet et al	Alp. Gratton	Maisonneuve	"
" 23	3800	6	do	Nap. D. Léger	do	"
" 23	1000	5	Victoria Isabelle	Adélaré Nantel	Hochelaga	"
" 23	2000	6	Wilfrid Ladouceur	G. A. Lacombe	Mont Royal	"



SOUSSIONS

DES SOUSSIONS adressées au soussigné, à Ottawa, dans une enveloppe portant la suscription "Soumission pour le steamer des bouées pour le fleuve St-Laurent," seront reçues jusqu'à midi, le

QUATRE DE JANVIER 1911,

pour la construction d'un steamer à hélices jumelles pour le service des bouées dans le fleuve St-Laurent, livré à Montréal, des principales dimensions suivantes, savoir:—Longueur entre les perpendiculaires, 170 pieds; largeur, 31 pieds 6 pouces; profondeur (creux) 15 pieds 6 pouces; tirant d'eau, 10 pieds 6 pouces, et vitesse, 11 nœuds à l'heure.

On peut voir les plans et devis de ce steamer au ministère de la Marine et des Pêcheries, à Ottawa, aux bureaux du Percepteur des douanes, à Toronto, Collingwood et Midland, et aux agences du ministère de la Marine et des Pêcheries, à Montréal, Québec, St John, N.-B., Halifax, N.-E., et Victoria, C.-B.

On peut se procurer les plans et devis en s'adressant au ministère de la Marine et des Pêcheries, Ottawa, et à l'Agent de ce ministère, à Victoria, C.-B.

Il n'existe pas de formules spéciales de soumission relativement à ce travail.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté par une banque chartrée, payable à l'ordre du Sous-ministre de la Marine et des Pêcheries, égal à dix pour cent du montant total de la soumission, lequel chèque sera confisqué si la personne dont la soumission a été acceptée refuse de passer un contrat avec le ministère ou néglige de terminer le steamer conformément au contrat préparé par le ministère. Les chèques des personnes dont les soumissions n'auront pas été acceptées seront remis.

Le Ministère ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Les journaux qui inséreront cette annonce sans l'avoir été autorisés par le ministère n'en seront pas payés.

ALEXANDER JOHNSTON,

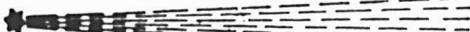
Sous-ministre de la Marine et des Pêcheries.

Ministère de la Marine et des Pêcheries, Ottawa, Canada, 10 octobre 1910.

Vous ne faites PAS d'erreur en commandant des

Tôles Galvanisées

GILBERTSON'S



COMET

Mais assurez-vous que votre marchand ne vous fournit pas quelque chose d'autre. Chaque feuille est garantie.

SEUL AGENT DE VENTE AU CANADA:

ALEXANDER GIBB,

13, RUE ST-JEAN, MONTREAL.



SOUSSIONS

DES SOUSSIONS adressées au soussigné dans une enveloppe portant la suscription: "Soumission pour le Dépôt des bouées à Prince-Rupert," seront reçues jusqu'à midi, le

TROIS JANVIER 1911,

pour la construction d'un dépôt pour les bouées à Prince-Rupert, dans la province de la Colombie-Britannique, y compris la construction d'un quai en béton armé, approche sur chevalets, usine génératrice, avec cheminée, hangar pour bouées, magasins, bureaux et maisons, ainsi que l'installation de systèmes d'égout et d'approvisionnement d'eau.

Les plans, devis et articles de la convention peuvent être vus et on peut obtenir des formules de soumission en s'adressant au ministère de la Marine et des Pêcheries, à Ottawa, au bureau de l'agent du ministère de la Marine et des Pêcheries, à Victoria, C.-B., Halifax, N.-E., Saint-Jean, N.-B., Québec et Montréal, au bureau de poste à Prince-Rupert, C.-B., et à l'édifice de la douane à Winnipeg, Man.

Les soumissions ne seront prises en considération que si elles sont faites en bloc et d'après la formule de soumission préparée par le ministère.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque accepté sur une banque chartrée, payable à l'ordre du Sous-ministre de la Marine et des Pêcheries, égal à cinq pour cent du montant total de la soumission, lequel chèque sera confisqué si la personne dont la soumission a été acceptée refuse de signer les articles de la convention ci-dessus mentionnée ou néglige de terminer l'entreprise conformément au contrat. Les chèques des personnes dont les soumissions n'auront pas été acceptées seront remis.

Le ministère ne s'engage pas à accepter la plus basse ni aucune des soumissions.

Les journaux qui inséreront cette annonce sans l'avoir été autorisés par le ministère n'en seront pas payés.

ALEXANDER JOHNSTON,

Sous-ministre de la Marine et des Pêcheries.

Ministère de la Marine et des Pêcheries, Ottawa, Canada, 8 novembre 1910.

RASOIR "RADIUM" de H. BOKER & CO.



Affilé par les ouvriers les plus habiles tous experts dans leur partie. La matière, la main d'œuvre et le fini de ces Rasoirs sont parfaits; chaque Rasoir est garanti durer la vie d'un homme. Demandes notre Brochure Gratuite

"Some Pointers for Gentlemen who shave themselves."

(Quelques Indications pour les Hommes qui se rasent eux-mêmes.)

McGILL CUTLERY CO., Regd. Boite Postale, 366, Montréal.